

VOLUME 2

ORIGINE, NATURE ET GRAVITE DE LA POLLUTION

CHAPITRE 10

TRAFIC

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1	TRAFIC MARITIME (MARCHANDISES - PHASE D'EXPLOITATION)	3
2	TRAFIC MARITIME (PASSAGERS - PHASE D'EXPLOITATION)	3
3	TRAFIC MARITIME (PHASE TRAVAUX)	4
4	TRAFIC ROUTIER	4
4.1	Accès routier en provenance du Mont Dore et de Goro	4
4.2	Réaménagement du circuit routier	5
4.3	Réaménagement et ouverture de la route du Col de Paillard	5
4.4	Nouvelle route d'accès à la Baie de Prony	6
4.5	Fermeture de l'accès du public au Plateau de Goro	6
4.6	Route interne entre la Base-vie et le site industriel	6
5	PRINCIPES RELATIFS AUX MESURES CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE	6
5.1	Phase de construction - Mesures actuelles	7
5.2	Phase d'opération commerciale - Futures mesures	8
6	PLANS	10

TRAFIC

1 TRAFIC MARITIME (MARCHANDISES - PHASE D'EXPLOITATION)

Trois types de navires desserviront le futur port de Prony :

- Des vraquiers pour le soufre, le calcaire, le charbon;
- Des pétroliers;
- Des porte-conteneurs pour conteneur de 20 t et iso-conteneurs de 20 t.

Les vraquiers et pétroliers repartent à vide.

Les portes-conteneurs livrent :

- Des produits chimiques (acide chlorhydrique, carbonate de soude, réactifs, ...);
- Des consommables (boulets de broyeur, ...);
- Des marchandises diverses dont les produits alimentaires.

Les portes-conteneurs repartent avec :

- Les produits finis;
- Des conteneurs vides.

Le tableau ci-dessous fournit le nombre et le type de navires fréquentant annuellement le port de Prony :

Produits	Type de navire	Capacité moyenne (PL)	Nombre / an
Calcaire	Vraquier	45 000	20
Soufre	Vraquier	35 000	11
Charbon	Vraquier	30 000	13
Hydrocarbure	Pétrolier	35 000	4
Produits chimiques et consommables	Porte-conteneurs	10 000	52
Marchandises diverses			
Produits finis	Porte-conteneurs (par retour des apports)	10 000	34
Total (an)			100

2 TRAFIC MARITIME (PASSAGERS - PHASE D'EXPLOITATION)

Le transport du personnel entre Nouméa et Prony sera assuré par des catamarans rapides d'une capacité de 80 à 100 passagers.

Les deux ferries effectueront la liaison les lundis et mardi matin ainsi que les jeudi et vendredi après-midi. Les autres jours, un seul ferry assure la liaison le matin et l'après-midi.

3 TRAFIC MARITIME (PHASE TRAVAUX)

Le transport de marchandises sur le site sera effectué par des navires accostant à l'appontement existant.

Les charges importantes, constituées de modules préfabriqués, seront déchargées par barge.

Le transport du personnel sera assuré par des navettes depuis Nouméa.

4 TRAFIC ROUTIER

L'ensemble du réseau routier figure sur le plan 93-000-C-00251. Ce plan met en évidence les routes existantes et les modifications apportées dans le cadre du projet Goro Nickel.

L'accès au site de Goro Nickel s'effectue à partir d'une route qui bifurque de la RM3 au niveau de l'embranchement « le Déversoir ».

L'ensemble du réseau routier avoisinant ou traversant le site de Goro Nickel sont des routes secondaires (piste de bonne viabilité), créés par Goro Nickel S.A. en tant que Route Minière (RM).

4.1 ACCES ROUTIER EN PROVENANCE DU MONT DORE ET DE GORO

A partir du Mont Dore, le site de Goro Nickel est accessible par deux routes :

- La route des Chute de la Madeleine
- La route du Col de Prony

Des axes routiers (direction est-ouest) assurent les liens routiers entre ces deux routes au niveau du site dit « la Capture » et au niveau du site dit « le Déversoir ».

Au niveau du Déversoir, la route des Chutes de la Madeleine contourne le lac en huit et la Plaine des lacs pour donner accès au camp de géologie de Goro Nickel et au nord du Plateau de Goro. La route traverse le Plateau de Goro et rejoint la route du circuit du Grand Sud au niveau de la rivière Kwé principale au sud du site du barrage du réservoir d'eau douce proposé par Goro Nickel.

La route du Col de Prony longe le côté ouest de la Grande Terre. Cette route est un des axes principaux du circuit du Grand Sud. Elle permet l'accès à Port Boisé et au village de Goro par le côté sud de la Grande Terre. Elle permet également l'accès à la Baie de Prony.

Le site industriel et le Plateau de Goro sont également accessible en direction sud par la route en provenance du village de Goro (RM2 et RM5 via Yaté). Cette route qui longe le côté est de la Grande Terre est le deuxième axe routier du circuit du Grand Sud.

4.2 REAMENAGEMENT DU CIRCUIT ROUTIER

Le projet Goro Nickel nécessite le réaménagement du circuit routier du Grand Sud (voir tableau 1). Pour des raisons de sécurité publique, il est souhaitable de réduire au minimum les interférences potentielles entre la circulation publique et la circulation industrielle de Goro Nickel. Ainsi, en accord avec les autorités de la Province Sud et du Mont Dore, Goro Nickel S.A. a effectué à ses frais le réaménagement du circuit routier dans la zone du projet.

Les tronçons impactés par l'emprise du site ont été détournés et réaménagés par Goro Nickel S.A., pour permettre la continuité du circuit du Grand Sud.

Tableau 1, Tronçons impactés par l'emprise du site

Tronçon	Réaménagement
Route du Port Boisé - entre col de l'antenne et carrefour de la rivière Kwè dans l'emprise Goro Nickel S.A..	Route du Port Boisé - Passage au col de Paillard - nouvelle section aménagée par Goro Nickel S.A. pour relier le carrefour de la rivière Kwè par le sud de l'emprise Goro Nickel S.A. (Route du Col de Paillard).
Accès à la baie de Prony par route du Port boisé à l'Est du col de Paillard.	Nouvel accès à la baie de Prony aménagé par Goro Nickel S.A. au Nord Ouest de l'emprise.

4.3 REAMENAGEMENT ET OUVERTURE DE LA ROUTE DU COL DE PAILLARD

En 2002, la route du Col de Paillard a été réaménagée et cette route est maintenant la principale route d'accès entre la route du Col de Prony et Port Boisé.

La route publique entre la Base-vie de Goro Nickel et Port Boisé traversera le site de Goro Nickel S.A. à l'Est du site industriel. Cette route sera partagée entre l'extrémité sud du site industriel et l'accès au Col de l'Antenne. L'aménagement de cette route est présenté au plan 550-COK-00090.

La section de route partagée entre la Base-vie et le Col de Paillard sera clôturée de chaque côté. Une coupe type de cette section de route est présentée sur le plan 550-COK-00090. Cette route sera également revêtue.

Le site de Goro Nickel sera fermé au public.

A partir de cette route publique trois accès contrôlés (postes de contrôle) au site de Goro Nickel S.A. seront mis en place :

- Accès à la Base-vie (poste de garde permanent)
- Accès au site industriel (à l'extrémité sud du site industriel)
- Accès au Col de l'Antenne

4.4 NOUVELLE ROUTE D'ACCES A LA BAIE DE PRONY

En 2002, une nouvelle route à été construite par Goro Nickel S.A. pour donner un accès interrompu au public à la Baie de Prony au site de l'ancien wharf. L'ouverture de cette route a permis à Goro Nickel de fermer l'accès au public à la Baie de Prony sur le site de son port de mer.

4.5 FERMETURE DE L'ACCES DU PUBLIC AU PLATEAU DE GORO

L'ouverture de la route du Col de Paillard permet à Goro Nickel de fermer l'accès au public au bassin de la Kwé et au Plateau de Goro. Les routes du Col de l'Antenne (accès ouest), de la Plaine des lacs (RM9 - accès nord) et de la rivière Kwé principale (RM5 et RM2 - accès sud) sont donc fermées à la circulation publique. L'accès sera autorisé aux personnels devant accéder aux installations (antennes, relais).

4.6 ROUTE INTERNE ENTRE LA BASE-VIE ET LE SITE INDUSTRIEL

Durant la période de construction, la route temporaire entre la Base-vie et le site industriel assurera la circulation du personnel de construction. L'utilisation de cette route sera abandonnée dès la mise en service de l'usine commerciale afin de réduire au minimum les risques d'accident liés à la circulation au centre du complexe industriel de Goro Nickel.

En conclusion, l'impact sur l'environnement lié au trafic est relativement faible. Il à noter par ailleurs que les liaisons desservants le site de Goro Nickel S.A. se feront essentiellement par voie maritime tels que décrits dans les paragraphes précédents.

5 PRINCIPES RELATIFS AUX MESURES CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE

Les principes relatifs aux mesures de prévention consistent et consisteront à interdire le libre accès aux sites sensibles, notamment en dehors des heures de travail en adoptant les mesures suivantes :

- Clôtures des zones sensibles et accès contrôlés,
- Bon éclairage des zones sensibles et des abords pour faciliter le repérage des intrus,
- Zones de défrichement,
- Surveillance des sites par rondiers,
- Poste de gardiennage, de jour et de nuit,
- Procédures d'entretien et de maintenance des murs, clôtures, barrières, zones de défrichement et des portes.

5.1 PHASE DE CONSTRUCTION - MESURES ACTUELLES

Les installations sensibles à protéger sont les suivantes :

- L'usine pilote,
- La base vie (dépôts de GPL),
- Les dépôts de gazole (site industriel et camp de la géologie).

Le site de construction de l'usine commerciale est partiellement clôturé. Le grillage est non périmétrique, mais est implanté de façon à empêcher toute intrusion. Les 2 entrées du site industriel sont gardées 24 h/24 h par un GDPL (Groupement d'Intérêt de Droit Particulier Local) sous la supervision de Goro Nickel. Le grillage clôture la base vie et l'usine pilote.

A l'intérieur du site de construction, la zone du dépôt d'hydrocarbures de Shell est en plus clôturée et un éclairage de la zone est opérationnel chaque nuit.

De la même manière, l'usine pilote est clôturée, éclairée la nuit et gardée en permanence.

Au niveau de la base-vie, le dépôt Shell de GPL est lui aussi grillagé et éclairé la nuit.

Les dépôts d'hydrocarbures de l'usine pilote et de Shell sont accessibles au moyen respectivement d'une clé et/ou d'un badge.

Des rondes de surveillance sont effectuées jour et nuit (12 rondes par jour). Ces rondes du site et du camp sont effectuées pour moitié par la société GDPL et l'EPI (Equipe Polyvalente d'Intervention) de Goro Nickel présente sur site et joignable sur un n° d'urgence 24 h/24 h.

Chaque matin une inspection des dépôts est effectuée par le personnel de Shell présent sur le site 7 jours /7.

Enfin, le dépôt de gazole du camp géologique de la Plaine des lacs est surveillé en permanence soit par une société de gardiennage ou soit directement par le personnel.

5.2 PHASE D'OPERATION COMMERCIALE - FUTURES MESURES

Les installations sensibles à protéger seront les suivantes :

- La base vie (dépôt de GPL),
- L'accès au site industriel,
- Certaines installations sur le site industriel (dépôts d'hydrocarbures, station de transit des déchets, et unités d'extraction par solvant),
- La mine (dépôt de gazole, dépôt d'explosifs, barrage),
- Le dépôt d'hydrocarbures sur le port de mer (gazole, kérosène et fioul lourd).

Les plans 93-000-C-00251, 93-000-C-00290 à 00294 localisent les futurs grillages, les zones de défrichage, les barrières et le poste de garde du site de Goro Nickel.

Les tableaux ci-dessous résument les sites et les installations qui seront grillagés, éclairés et/ou défrichés.

Site	Zone de défrichage	Grillage	Eclairage
Port	Oui	Non	Oui
Base-vie	Oui	Oui	Oui
Site industriel	Oui	Partiellement (voir plan et texte)	Oui
Usine de traitement des effluents	Oui	Non	Oui
Usine de préparation du minerai	Oui	Non	Oui
Centre de maintenance de la mine	Oui	Non	Oui
Dépôt des explosifs	Oui	Oui	Oui

Installations	Localisation	Grillage
Dépôt d'hydrocarbures	Port	Oui
Dépôts de GPL	Base-vie	Oui
Usine pilote	Site industriel	Oui
Dépôt d'hydrocarbures (kérosène et gazole)	Site industriel	Oui
Dépôt d'hydrocarbures (Fioul lourd)	Site industriel	Oui
Unités d'extraction par solvant (unités 250, 255 et 260)	Site industriel	Oui
Centre de transit des déchets	Site industriel	Oui
Dépôt de gazole	Mine	Oui
Dépôt d'explosifs	Mine	Oui

Deux grillages borderont latéralement la route publique qui longe le site industriel. Bien que le site de l'usine de traitement ne soit pas entouré par un grillage périmétrique, cette clôture le protégera donc des intrus.

L'ensemble des barrières permanentes qui interdiront l'accès aux sites du projet Goro Nickel seront les suivantes :

1. Accès au Plateau de Goro (secteur de la mine) :
 - Barrière n°1 : Route d'accès à la mine par la Plaine des lacs,
 - Barrière n°2 : Route du col de l'Antenne,
 - Barrière n°3 : Route d'accès par la rivière Kwé principale (aval du futur barrage),
 - Barrière n°4 : Route d'accès au Plateau de Goro (près de la carrière du Mamelon).
2. Accès au site industriel :
 - Barrière n°5 : Accès principal du site industriel (poste de garde),
 - Barrière n°6 : Accès à la base-vie et au site industriel,
 - Barrière n°7 : Piste liant la route de la Baie Nord à la route du port de Goro Nickel.
3. Barrières sur la route publique activées en cas d'accidents majeurs :
 - Barrière n°8 : Sommet du col de Paillard (sud du site industriel),
 - Barrière n°9 : Route du col de Paillard au niveau de l'intersection avec la route du Port Boisé,
 - Barrière n°10 : Route publique (intersection de la route de la Baie Nord au nord de la base vie),
 - Barrière n°11 : Route publique au niveau du déversoir (nord de la base vie).

Le poste de garde assurera 24 h/24 h le contrôle d'accès au niveau de la barrière n°5 située à l'entrée du site industriel. Il n'y aura aucun contrôle permanent pour les autres barrières.

Les grillages, barrières, etc. seront inspectés pendant les rondes, et, en cas de détérioration, seront réparés immédiatement par les services de maintenance.

Sur le site industriel, le port et le site de la mine, tous les locaux sensibles seront fermés (entrepôt des réactifs et des gaz industriels, dépôts d'explosifs, etc.). Les clés, badges, etc. seront conservés par les superviseurs, dans la salle de contrôle principale et/ou au niveau des postes de garde.

Des rondes de surveillance seront effectuées sur l'ensemble des sites par un service de gardiennage en plus des rondes techniques assurées par les opérateurs des unités présents 24 h/24 h.

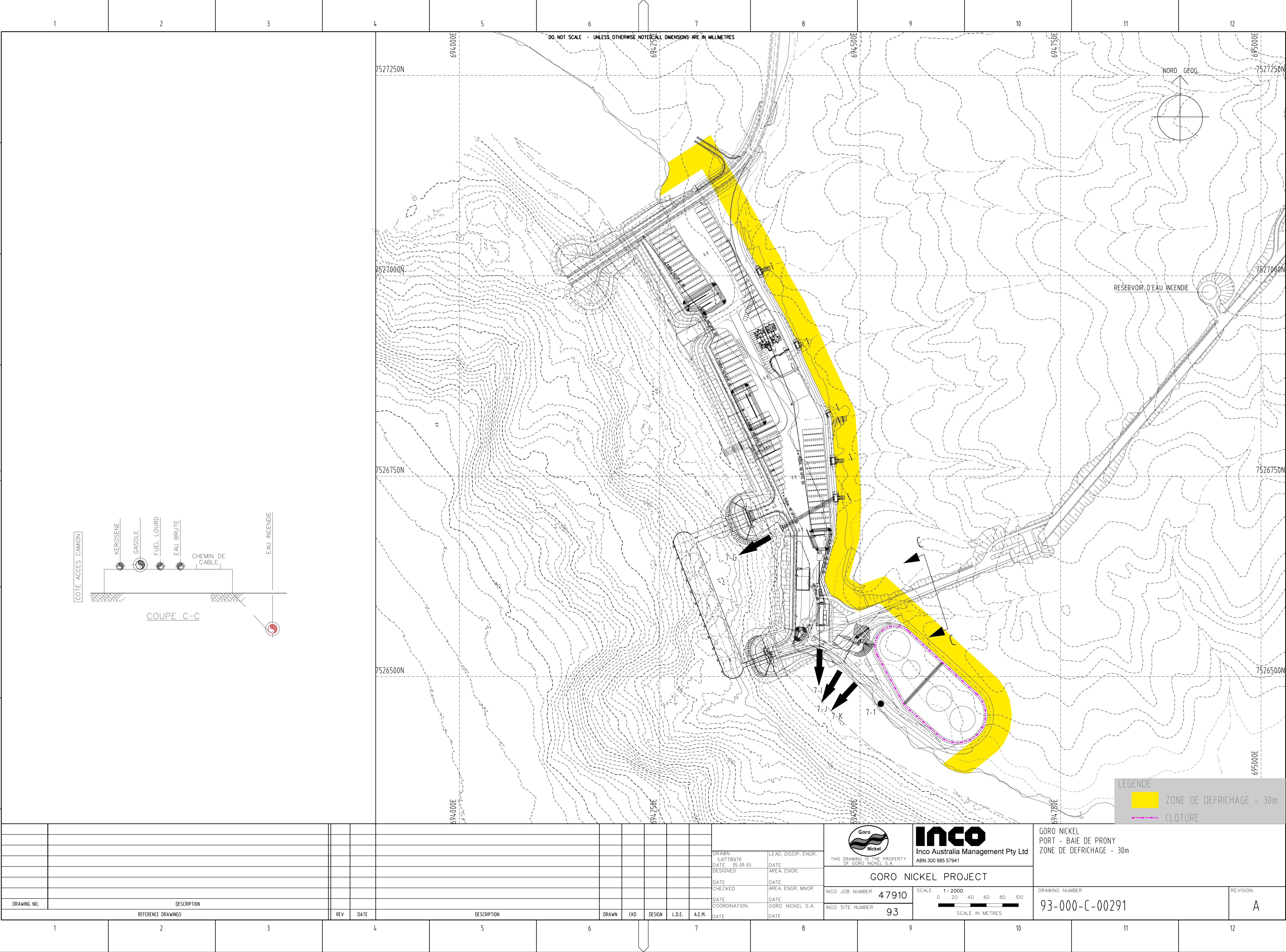
Le dépôt d'explosif sera surveillé 24 h/24 h soit par vidéosurveillance, soit par un gardien équipé d'un système de communication pour diffuser l'alarme.

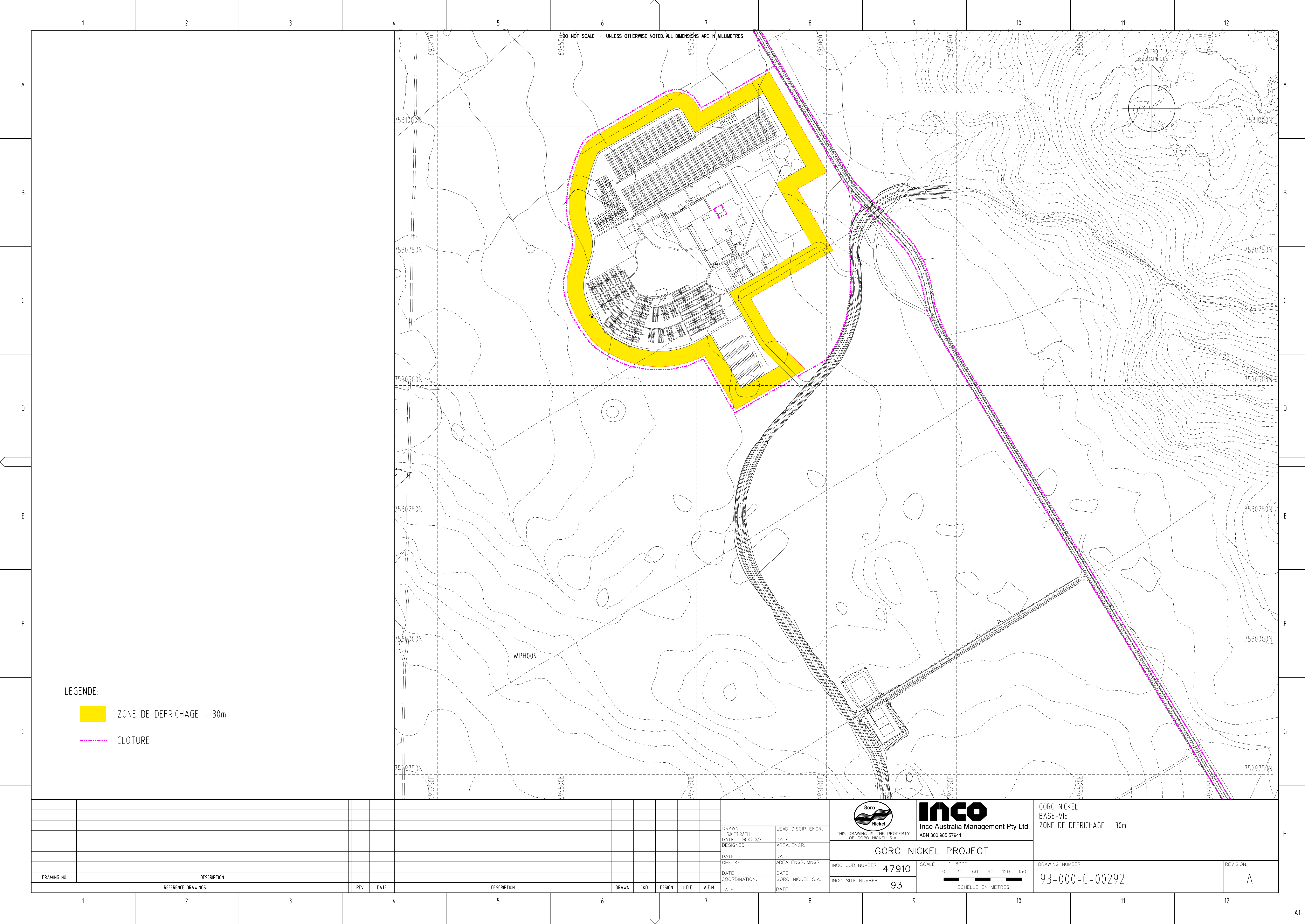
Enfin, l'entretien de tous les dispositifs sera consigné dans différentes procédures spécifiques.

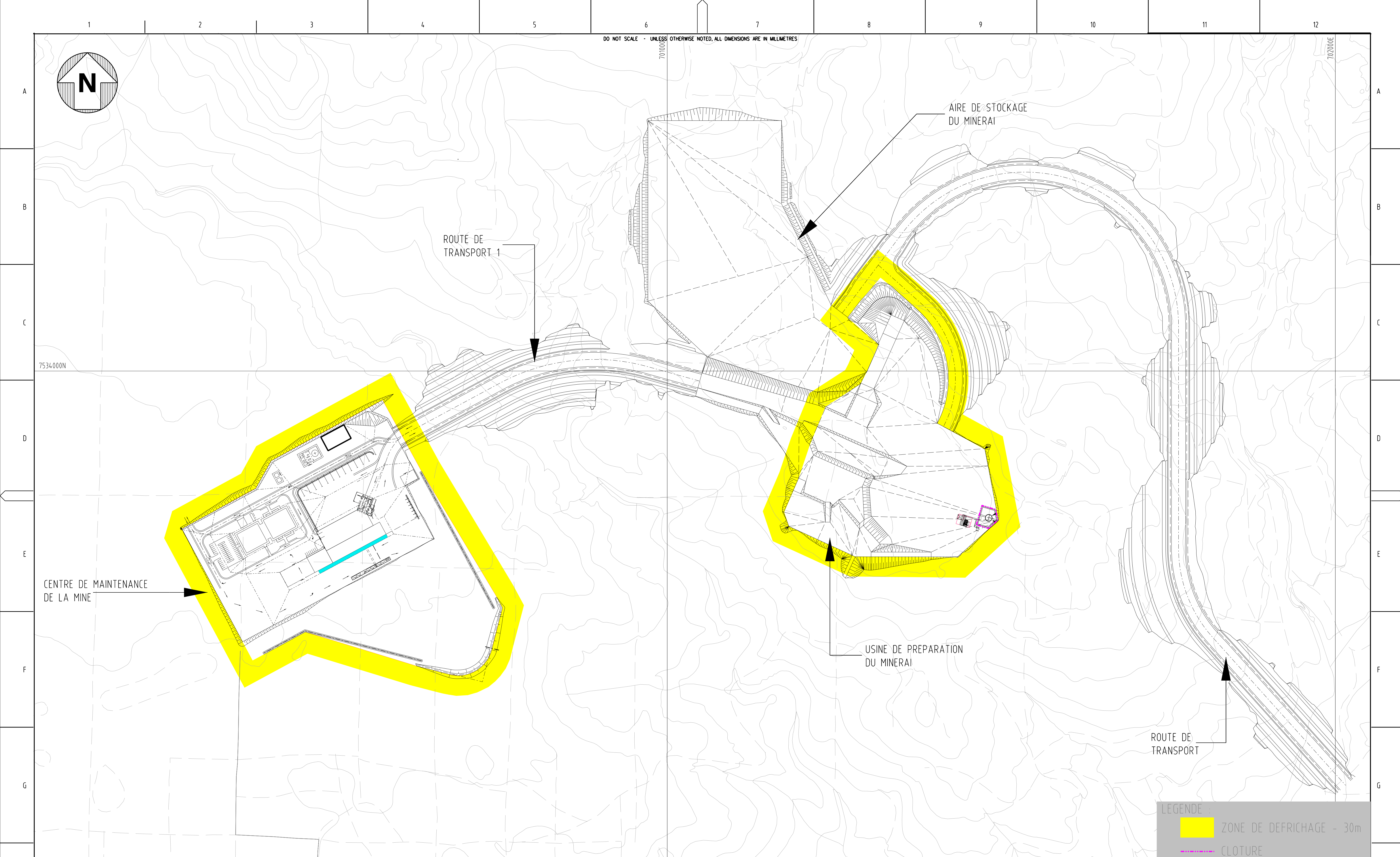
6 PLANS

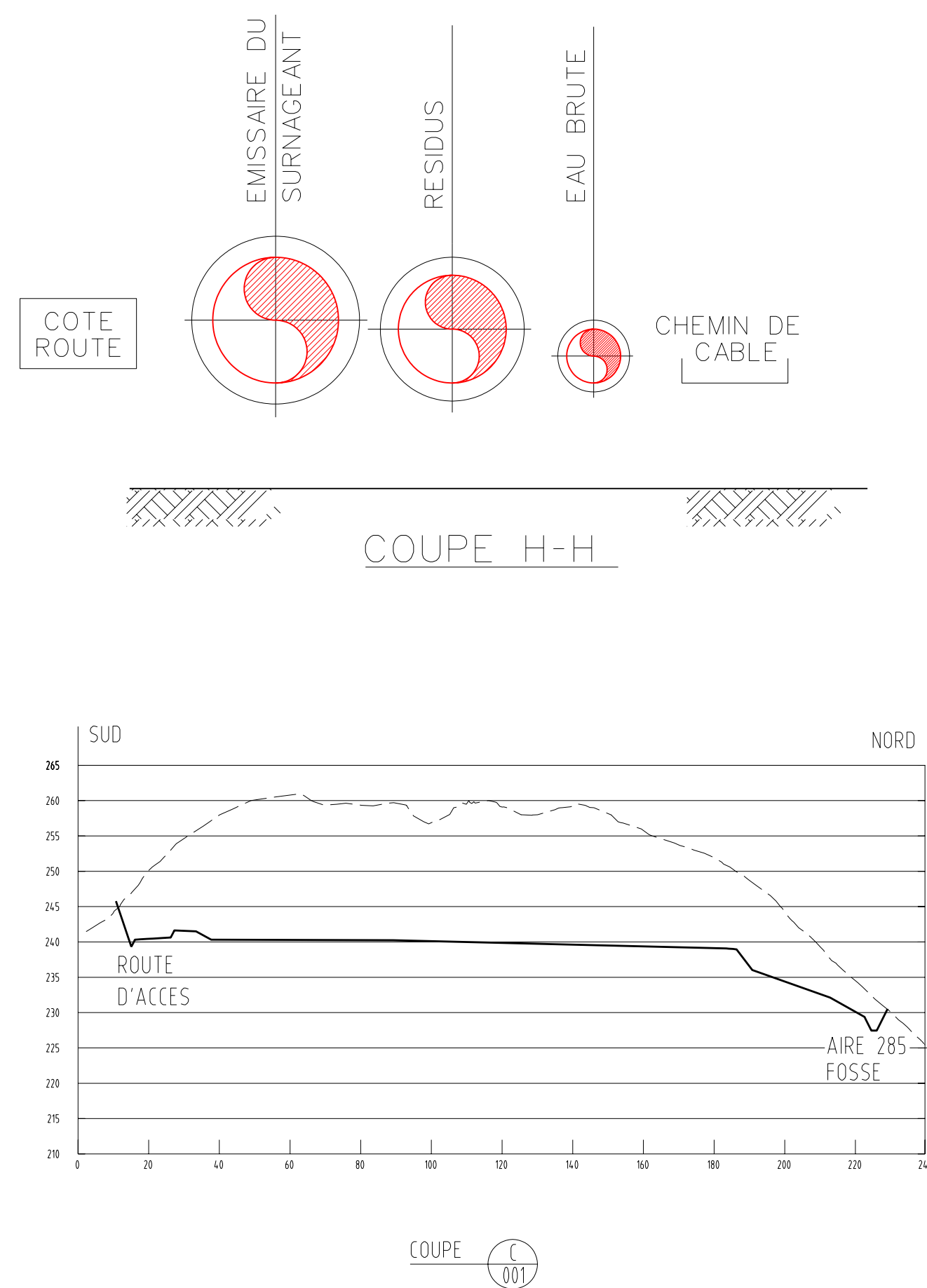
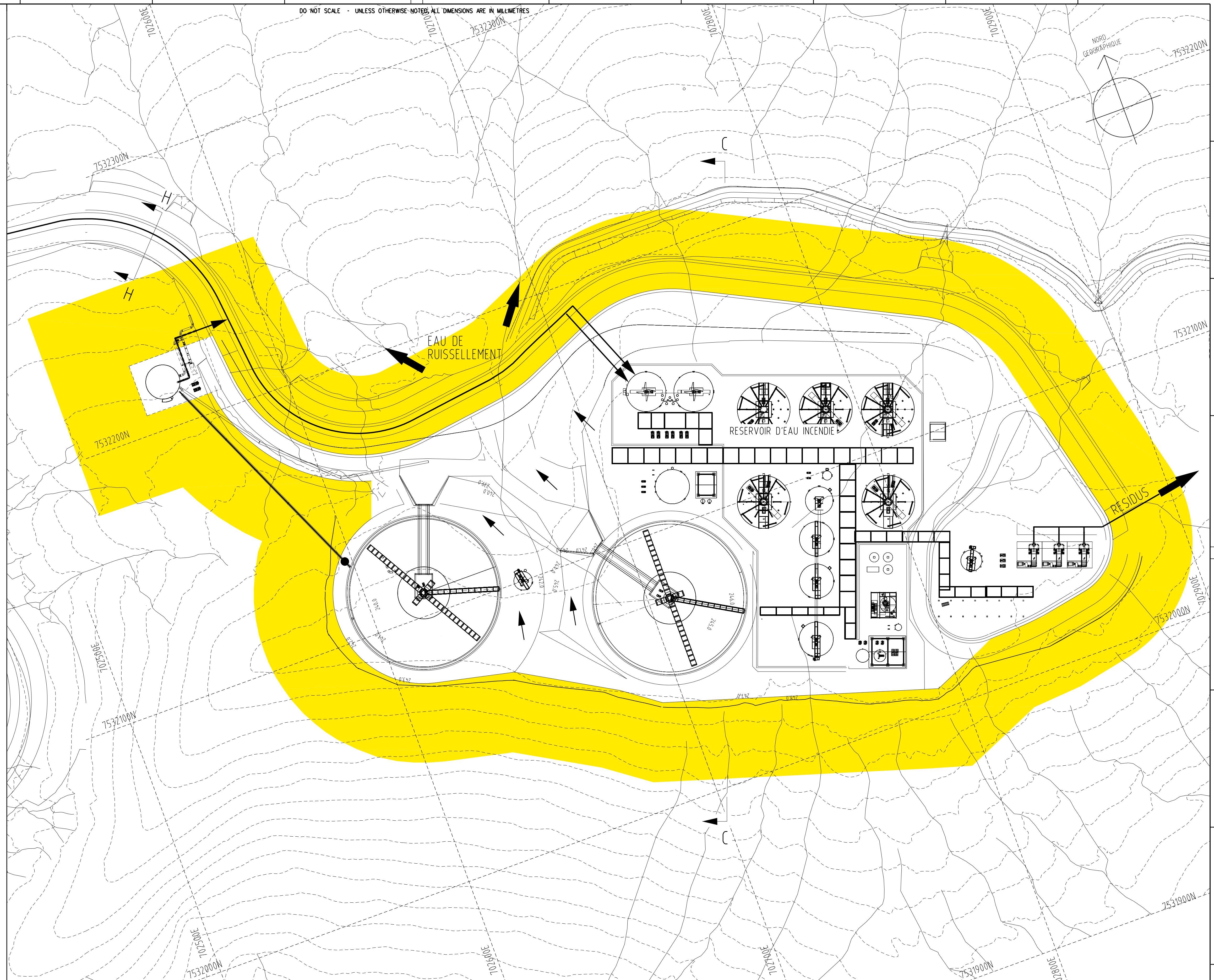
Localisation des routes et barrières de circulation : 550-C0K-00090 et 93-000-C-00251

Zones défrichées de 30 mètres autour des sites industriels : 93-000-C-00290, 93-000-C-00291, 93-000-C-00292, 93-000-C-00293 et 93-000-C-00294.





[illegible]



LEGENDE :

 ZONE DE DEFRICHAGE - 30m

[illegible]